



**CONVENTION BILATERALE
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
- année -**

(merci de retourner un exemplaire signé)

CONVENTION N° -- / mois-année / nom de l'Etablissement

ENTRE D'UNE PART : **LICORNE-FORMATION**
11 Rue du CRUCIFIX – 15000 – AURILLAC -
ET D'AUTRE PART : **LE CENTRE HOSPITALIER**

a été conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : objet de la convention

LICORNE-FORMATION organise, pour les personnels liés par contrat avec l'établissement, l'action de formation suivante :

Intitulé : : **EXEMPLE** : « L' ANALYSE DES PRATIQUES
DE L'EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SOINS PALLIATIFS »

Durée : **EXEMPLE** : 4 jours

Dates : -- **MARS** -- **JUIN** -- **SEPT** -- **NOV 2018**

Lieu : Centre Hospitalier

Nombre d'agents : l'équipe (liste des agents à communiquer avant la formation)

ARTICLE 2 : dispositions financières – PRIX JOURNEE 2018 : 1 326,50

Le coût de cette formation revient pour l'établissement à :

-----€ (----- EUROS)

dont détail :

Animation : -- journées à **1 326,50 €** = ---- €

Frais : --j x ---€ = --- €

ARTICLE 3 : Au plus tard au terme de l'action de formation faisant l'objet de la présente convention, l'ajustement des versements devra être effectif. Le versement devra se régler à :

Code Banque Code Guichet N° de Compte Clé RIB Domiciliation
15 589 15 604 054 045 33 2 40 12 Crédit Mutuel d'Aurillac

ARTICLE 4 : attestation de stage

Une attestation de participation peut être délivrée par LICORNE-FORMATION sur la demande de l'établissement ou du stagiaire.

ARTICLE 5 : **Toute formation commencée est due dans sa totalité.**

ARTICLE 6 : évaluation

LICORNE-FORMATION recueillera les évaluations écrites des stagiaires et leur donnera les suites qu'il convient.

ARTICLE 7 : date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la signature du contractant.

ARTICLE 8 : conditions d'annulation

En cas d'annulation moins de quinze jours avant le début de la formation ou avant le début de chaque session de la formation, LICORNE-FORMATION facturera la totalité du coût à l'établissement.

Fait en double exemplaire à Aurillac le ----- 2018

A -----, le

A AURILLAC , le ----- 2018